

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

ACCIDENT SUR L'A6



Accident sur l'autoroute A6 en Côte-d'Or : une intense émotion et des services de l'État mobilisés

Dans la nuit du 2 au 3 mars, un autocar transportant 51 personnes, dont 41 mineurs, provenant des Andelys dans l'Eure, s'est renversé sur l'autoroute A6 en Côte-d'Or. 1 jeune fille de 14 ans originaire des Andelys est décédée et 12 autres personnes ont été blessées, dont une grièvement.

Dès le lendemain, lundi 4 mars, une cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) a été ouverte à la mairie des Andelys. 20 professionnels de santé ont été mobilisés sous l'autorité du docteur Cheifa, médecin-psychiatre au Nouvel hôpital de Navarre d'Évreux. Les 115 personnes qui souhaitaient bénéficier du soutien de la cellule psychologique ont été reçues. Le suivi se poursuit désormais en rendez-vous individuels.

Le préfet et le procureur de la République ont par ailleurs décidé l'ouverture d'un espace d'information et d'accompagnement des victimes (EIA), animé par l'Association d'aide aux victimes (AVEDE), avec l'appui de la mairie des Andelys et du Conseil départemental, pour apporter une aide juridique et sociale aux victimes et à leurs proches.

Simon Babre, le préfet de l'Eure, a pu adresser ses sincères condoléances à la famille de la jeune victime et son soutien à l'ensemble des familles et proches des blessés.

Il tient à saluer l'engagement exceptionnel des services de l'État et des maires concernés de Côte-d'Or, du maire des Andelys et de son équipe. Il remercie les services mobilisés pour le rapatriement des victimes, leur accueil au sein de la CUMP, et de l'EIA.



État et acteurs du monde agricole engagés pour la simplification administrative

La crise agricole en France et dans l'Eure à la fin du mois de janvier a provoqué une série de réponses institutionnelles et de concertations visant à simplifier les procédures administratives et à répondre aux préoccupations du secteur.

Dans l'Eure, la réunion de lancement du chantier de simplification administrative, tenue à la préfecture le 30 janvier 2024, a marqué le début de cette initiative.

Cette réunion a permis la mise en œuvre opérationnelle des mesures annoncées par le Premier ministre et une discussion approfondie sur les défis spécifiques rencontrés par les agriculteurs dans le territoire.

En l'espace de quatre semaines, cinq réunions ont été conduites : l'occasion pour les participants d'échanger leurs points de vue, et surtout de partager leurs préoccupations et surtout de proposer des pistes d'actions pour répondre aux besoins des agriculteurs. L'implication de chacun de ces acteurs a été cruciale pour élaborer des mesures adaptées et concertées afin d'atténuer les effets de la crise et de soutenir le monde agricole.

Ont été présents ou associés à ces concertations du préfet de l'Eure, les représentants de la chambre d'agriculture, les syndicats agricoles que sont la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs (JA), la Coordination Rurale, la Confédération Paysanne, ainsi que les services de l'État, notamment la [Direction départementale des territoires et de la mer \(DDTM\)](#), la [Direction départementale de la protection des populations \(DDPP\)](#) et la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

À la suite de ces réunions ainsi que de la conduite de six groupes de travail, **un bilan des actions concrètes mises en œuvre a été rédigé dans la concertation.**

+ Document [de synthèse des réunions avec le monde agricole sur le site de la préfecture de l'Eure.](#)

Permanences multi-administrations d'aide aux agriculteurs

Face aux inquiétudes du monde agricole et afin de concrétiser l'engagement du Président de la République d'un traitement rapide et en proximité, la préfecture de l'Eure a mis en place **depuis jeudi 29 février 2024 un accueil personnalisé des agriculteurs, au plus près du terrain, dans chaque sous-préfecture.**



Cette prise en charge prend la forme d'une permanence dans chaque arrondissement, où les services de l'État (DDTM, DDFIP, DDPP, DDETS, OFB) pourront être sollicités afin d'apporter des réponses concrètes et des conseils pratiques aux agriculteurs en difficulté. D'autres services peuvent être mobilisés en tant que de besoin, afin d'apporter une expertise plus spécifique. Il s'agit de faire du "cousu-main"; un accompagnement personnalisé.

- **Pour l'arrondissement des Andelys** - sous-préfecture (10 rue de la sous-préfecture, 27 700 Les Andelys) : du lundi au vendredi, en continu, de 9h00 à 16h00.
- **Pour l'arrondissement de Bernay**, sous-préfecture (3 rue de la sous-préfecture, 27300 Bernay) : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- **Pour l'arrondissement d'Évreux**, Direction départementale des Territoires et de la Mer (1 Av. du Maréchal Foch, 27000 Évreux) : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Signature de la charte de bon voisinage à la campagne dans l'Eure

Lundi 11 mars, à l'issue de la session de la chambre d'agriculture à Évreux, le préfet de l'Eure, le président du Conseil départemental, le président de l'Union des maires et des élus de l'Eure, la présidente de l'Association des maires ruraux de l'Eure, le président de la Chambre d'agriculture de l'Eure, le président du Centre régional de la propriété forestière de Normandie, le président des forestiers privés de l'Eure et le président de la fédération départementale des chasseurs ont signé la charte de bon voisinage à la campagne.



Chaque année, de nouveaux habitants s'installent dans les communes rurales euroises, et notamment des citadins. Ils participent à la revitalisation du monde rural mais parfois la méconnaissance des activités agricoles peuvent rendre les relations difficiles et générer des troubles et des conflits d'usage.

L'objectif de cette charte de bon voisinage est de partager les principales informations sur l'activité agricole et forestière, les droits et devoirs de chacun et de rappeler les quelques règles et principes de cordialité, de bienveillance et de respect pour éviter les incompréhensions et les conflits.

Les organisations professionnelles agricoles, les élus, les associations de défense des riverains et/ou de protection de l'environnement s'engagent à la promouvoir.

Elle sera mise à disposition des élus et des citoyens par l'Union des Maires et des élus de l'Eure ainsi que par l'Association des Maires Ruraux de l'Eure. Elle sera également mise à la disposition des agriculteurs, des forestiers et des chasseurs par les organisations professionnelles agricoles, forestières et la fédération départementale de la chasse.

[+ Télécharger et imprimer](#) la charte de bon voisinage à la campagne dans l'Eure.



11 mars : hommage aux victimes du terrorisme

Lundi 11 mars, Simon Babre, préfet de l'Eure, les élus, les forces de l'ordre et les armées ont rendu hommage aux victimes du terrorisme.

Pour faire face à la lâche barbarie de tels actes, notre détermination à agir et notre union autour des valeurs de la République restent intactes.

+ En savoir plus sur la journée d'hommage aux victimes du terrorisme, en vidéo <https://youtu.be/VTYUTkb1WP8>

Création d'une école des porte-drapeaux

La Délégation militaire départementale de l'Eure, en collaboration avec l'Office national des combattants et avec le soutien du Conseil départemental crée une école de porte-drapeaux de l'Eure et des victimes de Guerre.

Ce projet peut voir le jour grâce au soutien des autorités du département et à l'investissement de nombreux réservistes opérationnels ou citoyens ainsi que de plusieurs associations patriotiques.



L'école des porte-drapeaux a pour objectif de favoriser la transmission de la mémoire en soutenant des initiatives mémorielles, tout en assurant la relève.

Il s'agit également de favoriser les partenariats entre les établissements scolaires, les associations et les institutions pour créer une dynamique locale civique, mémorielle, citoyenne.

Un recensement des besoins en porte-drapeaux a été lancé auprès des maires notamment.

Le recrutement par volontariat se fera auprès des jeunes des corps en tenue (cadets, Jeunes sapeurs-pompiers, Classe Défense). Dans le cadre du Service national universel (SNU), une mission d'intérêt général sera créée pour faciliter l'engagement volontaire du plus grand nombre.

Si l'école est officiellement localisée à Évreux, des relais locaux sur tout le territoire eurois assureront leur formation théorique et pratique ; une tenue dédiée sera remise avec diplôme à l'occasion d'une cérémonie.

+ d'informations : ecole-portedrapeaux27@orange.fr
 Contact media : Délégation militaire départementale de l'Eure
dmd27.cmi.fct@intradef.gouv.fr, 02 32 31 99 60 – 06 20 41 06 16

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

France identité : gardez la maîtrise de vos données d'identité

Les démarches dématérialisées font aujourd'hui l'objet d'un usage massif. Dans ce contexte, le besoin d'identification et d'authentification numériques devient quotidien.

Seuls les titres garantis par l'État permettent de prouver son identité : avec l'application France Identité, vous pourrez **prouver votre identité en ligne**, en vous appuyant sur les données d'identité présentes dans la puce de la nouvelle carte d'identité (des passeports et titres de séjour à terme). Ce système entièrement sécurisé, sous le seul contrôle de l'utilisateur, donne un moyen de prouver son identité en ligne.

France identité permet :

- de fournir un justificatif d'identité à usage unique ;
- d'accéder à plus de 1 400 services en ligne ;
- de prouver votre identité ou encore de votre droit à conduire.



+ [France identité : FAQ](#)

SANTÉ

Marina Poujouly, adjointe au directeur départemental de l'ARS

Déléguée territoriale depuis 2021, Marina Poujouly est l'adjointe du délégué départemental. Elle coordonne à ce titre les équipes de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé Normandie.

Son investissement a permis notamment la création de la Maison de santé de Saint-Marcel et d'innover en permettant à la Maison de santé de Gaillon d'assurer l'accompagnement d'un exercice coordonné aux Andelys.

Elle assure également le déploiement des Contrats locaux de santé qui marquent notre volonté de territorialiser les politiques publiques de santé, avec le souci d'améliorer l'articulation de ces contrats avec les Conventions territoriales globales de la CAF comme sur les territoires du Sud de l'Eure et du Lieuvin-Pays d'Auge. Elle est la référente santé mentale pour le département et à ce titre elle suit le déploiement des actions du contrat territorial de santé mentale en articulation avec la coordonnatrice.



+ [Pour la joindre : marina.poujouly@ars-sante.fr](mailto:marina.poujouly@ars-sante.fr)



Revalorisation du métier de secrétaire de mairie

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie est entrée en vigueur après sa publication au Journal officiel.

Alors que près d'un tiers des secrétaires de mairie actuellement en poste seront à la retraite d'ici 2030 et que les employeurs territoriaux peinent à recruter sur ces postes pourtant fondamentaux au bon fonctionnement des communes et des services publics locaux, la loi adoptée par le Parlement doit permettre une revalorisation de ce métier et faciliter les recrutements futurs sur ces emplois.

Renommés « secrétaires généraux de mairie », les agents exerçant ces fonctions ne pourront plus être recrutés en catégorie C à compter du 1er janvier 2028 (uniquement en catégorie B ou A, selon la taille de la commune). La loi fait obligation aux maires des communes de moins de 3 500 habitants de nommer un secrétaire général de mairie (sauf si, dans les communes de plus de 2 000 habitants, a été nommé un directeur général des services). A cet effet, le législateur a élargi les possibilités de recours aux agents contractuels pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie. Cette possibilité est désormais ouverte aux communes de moins de 2 000 habitants, quelle que soit la quotité de travail de l'agent.

Par ailleurs, **un « plan de requalification » est ouvert jusqu'au 31 décembre 2027** au bénéfice des agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie. Ainsi, au moyen d'une dérogation aux règles de droit commun de la promotion interne, qui prévoient le principe de quotas, les agents de catégorie C titulaires d'un grade d'avancement (C2 ou C3) et remplissant les fonctions de secrétaire de mairie pourront bénéficier d'une promotion interne (en catégorie B) sans contingentement. Les conditions requises, notamment d'ancienneté, vont être précisées par décret en Conseil d'Etat.

Dans le même esprit, et sans que cette disposition soit limitée dans le temps, **la loi ouvre une nouvelle modalité de promotion interne**, là encore exonérée de tout contingentement, au bénéfice des agents de catégorie C, quel que soit leur emploi, qui souhaiteraient devenir secrétaire général de mairie. Ils pourront bénéficier d'une « promotion-formation », c'est-à-dire d'une promotion interne, en catégorie B, aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie après avoir validé un examen professionnel sanctionnant une formation qualifiante.

Dans cette même optique de renforcement de la formation, **les secrétaires généraux de mairie seront en droit de bénéficier d'une formation**, définie et assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), dans un délai d'un an à compter de leur prise de poste.

Les **centres départementaux de gestion (CDG)** de la fonction publique territoriale sont aussi concernés par l'adoption de cette loi dans la mesure où ils devront animer un réseau des secrétaires généraux de mairie et veiller à ce que les listes d'aptitude comprennent une part de fonctionnaires (qui sera fixée par décret) exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie.

Enfin, les agents exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie vont pouvoir bénéficier d'un accélérateur de carrière, sous la forme d'un avantage spécifique d'ancienneté (ASA) pour le calcul de l'ancienneté requise au titre de l'avancement d'échelon.

Désormais promulguée, la loi se verra complétée dans les prochains mois par un corpus réglementaire visant à détailler et rendre applicables les mesures prises en faveur des secrétaires de mairie.

+ [Loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie](#)

Action Cœur de Ville : 7 millions € investis par l'État en partenariat avec la Ville d'Évreux pour son développement territorial

Dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville qui concerne les communes d'Évreux, de Louviers et de Vernon dans notre département, l'État a renforcé son engagement en faveur du développement d'Évreux. **Le 12 mars 2024, ensemble, le préfet, le maire et les partenaires ont acté de nouveaux projets d'aménagement pour Évreux portant les investissements de l'État en la matière à 7 millions d'euros.**



Le déploiement de ces investissements significatifs permet la conduite de projets en faveur de la qualité de vie des habitants et du développement l'économie locale :

- **La rue de l'Horloge et la rue Chartaine** se verront réaménagées avec des espaces verts et une nouvelle voirie : les travaux commencent et la réception est prévue pour 2025. La revitalisation du centre-ville entend redynamiser les commerces et offrir un cadre de vie attractif aux résidents et aux visiteurs.
- **Le quartier de la gare** : travaux de mise en accessibilité des quais en lien avec la SNCF, aménagements d'espaces verts piétons destinés aux usagers, d'un dépose-minute et de plateformes de bus NOMAD, bus TransUrbain et bus scolaires.
- **La création d'une passerelle reliant la voie verte à la gare d'Évreux**, pour une mise en service en juin 2025, afin d'encourager les déplacements doux et la pratique d'activités de plein air.
- **La restauration de l'église Saint-Taurin** pour préserver le patrimoine un historique majeur.
- **Les réaménagements de la friche Navarre et de la ZAC Saint-Louis** – école de soins infirmiers, espaces verts, parkings – permettent de réhabiliter ces espaces en lieux de vie animés.
- **La lutte contre la vacance des logements** contribue à garantir un parc immobilier dynamique et accessible.

Le succès de cette initiative repose sur un partenariat étroit entre la préfecture de l'Eure, la Ville d'Évreux et les acteurs locaux : parmi les nouveaux partenaires qui rejoignent cette initiative, SNCF Gare et Connexions facilitera la mise en œuvre du réaménagement du quartier de la gare.

Aide à l'acquisition d'un vélo en Normandie : bilan de l'année 2023

Moyen de transport propre et économique, le vélo est un outil précieux au service de la transition écologique. Depuis 2017, 17 millions de vélos ont été vendus dont 2,9 millions à assistance électrique. Deux dispositifs d'aides cumulables sont déployés :

- **Le bonus vélo** : il permet d'acheter un vélo, électrique ou non, classique, pliant, cargo etc. Le montant du bonus est compris entre 150 et 2 000 euros maximum selon les types de vélo et les ressources du ménage. Pour 2024, les aides à l'achat (et à la location longue durée) sont étendues aux vélos d'occasion à condition qu'ils soient vendus par des professionnels.
- **La prime à la conversion vélo électrique** est une aide à l'achat ou à la location d'un vélo électrique comprise de 1 500 à 3 000 euros maximum en échange de la mise au rebut d'un véhicule motorisé polluant.



Ces aides sont cumulables entre elles et avec d'éventuelles aides locales.

En Normandie en 2023, 5 585 dossiers ont été instruits pour un montant d'aides de 2,4 M€.

Dans l'Eure :

- 477 dossiers instruits et 172 980 € payés au titre du bonus vélo.
- 42 dossiers instruits pour 44 700 € payés au titre de la prime à la conversion.

+ [Plus d'informations sur le site internet de la DREAL Normandie](#)

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES



Mérule, tous concernés : une plaquette d'information de la DDTM de l'Eure

Méconnus du grand public, les champignons lignivores peuvent faire d'importants dégâts dans une maison et impacter la santé des occupants.

Dans les constructions humides et mal aérées, les champignons lignivores (mérule, coniophore des caves, polypore des caves...) s'attaquent aux bois, notamment aux charpentes et boiseries, particulièrement dans les milieux sombres et chauds.

Résultant d'un défaut d'entretien, de dégâts des eaux ou d'erreurs de conception lors de travaux de réhabilitation, leur présence peut occasionner de nombreux dégâts.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre, la DDTM de l'Eure a rédigé une plaquette d'information présentant les conséquences de l'apparition de ces champignons et rappelant les obligations de chacun.

Tous les acteurs sont concernés :

- **le maire**, car sa responsabilité peut être engagée en cas d'effondrement (la mэрule peut constituer un danger structurel pour la construction touchée) ;
- **l'occupant**, car la présence de mэрules peut provoquer des problèmes respiratoires (asthmes, bronchites, sinusites ou otites) ;
- **l'éventuel acquéreur** d'un bien immobilier situé dans un périmètre à risque doit être informé.

Le rôle de la mairie est d'informer sur les zones à risques, de recueillir les déclarations faites par les occupants ou les propriétaires (c'est une obligation légale cf. Cerfa) et de les transmettre à la DDTM.

En cas de doute sur la présence d'un de ces symptômes, n'hésitez pas à prendre contact avec un spécialiste pour vérifier la présence ou non de mэрules.

+ Pour plus d'informations, rendez-vous sur [l'article consacré](#) sur le site de la préfecture.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



Journée internationale des droits des femmes le 8 mars : toutes et tous égaux

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le préfet a rencontré les conductrices de poids lourds de l'entreprise Jacky Perrenot à Heudebouville.

Plus de 40 % des conducteurs recrutés ces 3 dernières années avec l'aide de France Travail (ex-Pôle emploi) sont des femmes.

Loin des préjugés, elles montrent qu'il n'y a pas de métier réservé aux hommes.

Reconnue par l'organisation des Nations Unies (ONU) en 1977, la journée internationale des droits des femmes encourage tous les gouvernements à concrétiser des avancées pour réduire les écarts restant à combler entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, sociale et personnelle.

+ [Informations complémentaires sur le site du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.](#)

[Voir la vidéo sur la visite du préfet de l'entreprise Perrenot.](#)



Conférence débat avec Just Kawou-Mathey et les jeunes du service national universel (SNU)

Mercredi 6 mars restera une date gravée dans la mémoire collective de la centaine de jeunes volontaires du SNU accueillie au Conseil départemental de l'Eure, en présence de Simon Babre, Préfet de l'Eure, Pascal Lehongre 1er Vice président du CD27 et Frédéric Marchand, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale.

La conférence-débat "Vers l'excellence, une inspiration olympique pour la jeunesse" a permis un temps d'échange avec deux athlètes aux trajectoires sportives exceptionnelles.

Just Kawou-Mathey, médaillé de Bronze sur 60m haies lors des derniers championnats du Monde d'athlétisme organisés à Glasgow le 2 mars 2024, et Hamadou Mbayé, ancien athlète international spécialiste du 400m haies ayant participé aux Jeux Olympiques de 1988 à Barcelone et de 1996 à Séoul, ont pu échanger avec les jeunes volontaires SNU, durant 2h, dans une salle en pleine effervescence !

Lors de cette interview en miroir, organisée par la direction des sports du CD 27, Just et Hamadou ont pu évoquer les différentes sources d'inspiration et de motivation qui leur ont permis d'entretenir cette détermination, indispensable au dépassement de soi.

Just Kawou-Mathey a déjà réalisé les minimas pour les JO 2024 mais sa sélection ne sera définitive que s'il termine parmi les 3 premiers lors des championnats de France Elite qui auront lieu du 28 au 30 juin à Angers.

Nul doute que le large public déjà fidèle à Just sera étoffé de tous ces jeunes, séduits tant par l'accessibilité que par la bienveillance partagée des deux athlètes d'exception, tous deux attachés au club de l'Évreux AC Athlétisme, véritable fleuron dans la formation de l'athlétisme hexagonal !

D'ici aux prochains JO, nous serons assurés de retrouver Just et Hamadou, le 6 juillet, lors du passage de la flamme olympique, car l'un et l'autre en seront des relayeurs de marque...euroise!

Les jeunes sportifs eurois récompensés

Le comité régional des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif de Normandie a cette année réédité son challenge « Le sport est ma passion, je suis engagé bénévolement » qui a pour but de mettre en valeur les jeunes arbitres, juges, juges-arbitres entraîneurs et formateurs qui, en oeuvrant bénévolement pour la promotion de l'éthique sportive et du « fairplay », jouent un rôle pédagogique important auprès des joueurs de tous âges.



Depuis 2008, 304 jeunes ont ainsi pu être récompensés. Les candidats masculins et féminins, âgés de 14 à 25 ans se consacrent bénévolement à la promotion de l'éthique sportive en inculquant aux jeunes les valeurs humaines de la vie en société, depuis au moins deux saisons complètes :

- ils doivent arbitrer, entraîner ou initier soit au niveau départemental, régional ou national ;
- ils sont licenciés dans une ligue ou un comité régional de Normandie.

Le nombre de candidatures est limité à 4 par ligue ou comité en essayant de respecter la parité garçons/filles.

La remise des récompenses s'est tenue le samedi 9 mars 2024 à Pont-de-l'Arche dans l'Eure.

Ont été récompensés dans la catégorie « valorisation du bénévolat jeunes dirigeants » :

- Joao Gomes de Barros de l'association Boisse Ping ;
- Jimmy Denis du Football club d'Igoville.

Dans la catégorie « le sport est ma passion, je suis engagé bénévolement » :

- Louna Adam, Pauline Thomasson et Danyl Santalov du club nautique de Toutainville ;
- Samuel Guillotel du Brionne handball ;
- Martin Leguelinel de l'association sportive Honguemare le Landin tennis de table.

CHANGEMENT D'HEURE

Passage à l'heure d'été dans la nuit du 30 au 31 mars

Le changement d'heure et le passage à l'heure d'été approche : il aura lieu cette année dans la nuit du 30 au 31 mars 2024. Comme d'habitude, c'est en pleine nuit que le changement interviendra, précisément à 2 heures du matin.

Dans tous les pays membres de l'Union européenne, le passage à l'heure d'hiver s'effectue le dernier dimanche d'octobre et le passage à l'heure d'été, le dernier dimanche de mars.



Lancement d'une grande concertation sur la vie culturelle en milieu rural

Le ministère de la Culture a lancé le 22 janvier dernier le « Printemps de la ruralité » dans son volet numérique. L'objectif est de **recueillir durant deux mois les idées et propositions des acteurs concernés et de l'ensemble des citoyens sur la vie culturelle dans les territoires ruraux.**

Une première phase de concertation est ouverte jusqu'à fin mars 2024. Durant cette première étape, toute personne intéressée pourra répondre à un questionnaire via une plateforme participative en ligne.

À l'issue de cette consultation se tiendront des **Assises nationales de la culture en milieu rural** pour en présenter les fruits et valider une feuille de route visant à renforcer la place de la culture au coeur des territoires ruraux.



+ [Consulter le site du ministère de la Culture sur le printemps de la ruralité](#)

Nadège Sabat, 42 ans, Assistante d'études en urbanisme à l'UDAP de l'Eure

Nadège Sabat occupe un poste clé au sein de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (UDAP). Depuis le 1 mars 2019, elle assure en effet une liaison quotidienne avec les maires et les services instructeurs du département en s'occupant de l'enregistrement et de la pré-instruction des autorisations individuelles d'urbanisme en espaces protégés.

Mme Sabat a entamé sa carrière à la Préfecture de Police de Paris, en tant qu'agent en charge des distinctions honorifiques, avant de la poursuivre à la Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie en tant qu'agent référente de l'instruction des cartes nationales d'identité, des demandes de naturalisation et des dossiers de manifestation sportives.



+ [Pour la joindre : Nadege.sabat@culture.gouv.fr](mailto:Nadege.sabat@culture.gouv.fr)

Prévention des violences sexistes et sexuelles

Depuis 2021, le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport de l'Eure (SDJES) s'engage dans la prévention aux violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Cette démarche s'inscrit dans un plan régional avec un **manifeste d'engagement à destination des associations sportives, depuis 2021, et des collectivités territoriales, depuis 2023**. 61 associations et collectivités sont actuellement signataires du manifeste à cette date.



Les engagements pris par les associations avec la signature de ce manifeste sont :

- désigner une personne référente au sein de l'association qui veille à la mise en place d'actions d'informations, de prévention et de formation ;
- suivre a minima un temps d'information et de sensibilisation par an ;
- relayer l'information auprès des adhérents, des professionnels et des bénévoles ;
- participer à une réunion annuelle régionale de bilan des engagements réalisés ;
- organiser en interne un temps de sensibilisation par an ;
- s'assurer de l'honorabilité des salariés et bénévoles de la structure.

La signature du manifeste donne accès à un espace de travail en ligne. Avec cet accès, l'association peut disposer facilement :

- d'outils régionaux et nationaux pour la prévention ;
- d'une mallette pédagogique à destination des 6-17 ans ;
- des dates des prochaines formations/sensibilisations organisées ;
- des ressources vidéo ;
- d'outils de communication.

Le SDJES 27 accompagne par ailleurs les porteurs de projets qui souhaitent sensibiliser leurs adhérents sur le plan local. Récemment, une représentation théâtrale du Collectif de l'Âtre de la pièce « Noémie, Fatima, Maylis et les autres » a été proposée aux collectivités labellisées Terre de jeux. Cette représentation met en avant des situations inspirées de faits réels pour traiter de sujets telles que la relation entraîneur/entraîné, l'emprise, l'omerta de certaines fédérations, la pression familiale, la désocialisation des sportifs dans leur recherche vers le haut-niveau.

Ces sensibilisations sont des occasions pour les agents de l'État de faire connaître les différentes étapes du signalement aux usagers, pour que chacun sache comment agir s'il est confronté à des faits violents.



Stationnements illicites de véhicules : l'État aux côtés des communes et des EPCI

Nombreux sont les maires à solliciter le cabinet du préfet de l'Eure pour connaître les démarches à accomplir en cas de stationnement illicite, du fait notamment de citoyens français itinérants (CFI).

Dès que vous constatez un stationnement illicite, merci de le signaler au médiateur, Vincent Penel. Excellent connaisseur de la communauté des gens du voyage, il saura endosser le rôle de facilitateur et bien souvent convaincre les personnes concernées de stationner leurs résidences mobiles sur les aires d'accueil prévues à cet effet.

Si cela ne suffisait pas, **toute occupation illicite peut faire l'objet d'une procédure juridictionnelle.** Il vous est possible de solliciter une expulsion des occupants sans titre auprès du juge administratif ou judiciaire en fonction de la nature publique ou privée du terrain. Accompagnée par un huissier, la décision de justice pourra être exécutée avec le concours de la force publique.

Sous réserve que votre intercommunalité de rattachement respecte ses obligations au regard du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ou soit d'une taille trop petite pour être assujettie à une quelconque obligation, **l'accès à la procédure administrative d'évacuation forcée vous est ouverte. Plus simple et plus rapide, elle permet d'ordonner par voie administrative l'évacuation des gens du voyage dès lors que l'installation illicite porte atteinte à l'ordre public :**

- **Vérifier que votre commune a pris un arrêté municipal d'interdiction de stationnement** des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil.
- **Saisir le bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure du cabinet du préfet** en mentionnant les éléments de troubles à l'ordre public (raccordement illicite, atteinte à la salubrité, etc...).

La gendarmerie ou la police nationale sont ensuite missionnées sur place afin de rédiger un rapport circonstancié.

Le préfet en prend connaissance et peut ensuite signer un arrêté de mise en demeure de quitter les lieux, ordinairement sous 48h, notifié par les forces de l'ordre aux intéressés. Si cet arrêté n'est pas respecté, le préfet peut réquisitionner des engins de levage et de remorquage pour faire procéder à la mise en fourrière des véhicules concernés. Ceci est sans préjudice des procès-verbaux d'infractions dressés par les forces de l'ordre.

+ Médiateur : vincent.penel@solihanormandie.fr
Bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure : pref-ordre-public@eure.gouv.fr



La mise en œuvre du fonds vert dans le département de l'Eure se poursuit avec 20 nouveaux lauréats

- Installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes d'Amfreville-Saint-Amand ;
 - Rénovation thermique du bâtiment communal des services techniques à Romilly-sur-Andelle ;
 - Réhabilitation énergétique du bâtiment accueillant la maison d'assistantes maternelles à Flancourt-Crescy-en-Roumois ;
 - Mise en œuvre d'un diagnostic des falaises et préconisation de réparation à Ivry-la-Bataille ;
-
- Remplacement du système de chauffage de la salle communale de Condé-sur-Risle ;
 - Rénovation énergétique et isolation de la salle communale à Bailleul-la-Vallée ;
 - Installation de dispositifs destinés à prévenir les risques d'incendies de forêt et de végétation à Saint-Victor d'Epine, Chambois, Bois-le-Roi, Droisy, Saint-Laurent-des-Bois, Conteville, Fauville, Epieds, Saint-Maclou, Tilleul-Dame-Agnès, Flipou, Houlbec-Cocherel, Triqueville et Marcilly-la-Campagne.

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

